

CAP du 6 mars 2012

Mouvement de mutation catégorie B

filière gestion publique au 1^{er} avril 2012

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Il y a tout juste un mois, plus d'un agent sur trois dans le département (près d'un agent sur deux de catégories B et C) s'est mobilisé lors de la journée de grève nationale à la DGFIP pour l'emploi, les missions, les conditions de travail, les rémunérations.

Au-delà des différents rapports de la Cour des Comptes qui reflètent les dysfonctionnements de la fusion DGI-DGCP, on voit bien que le gouvernement et la Direction Générale ne vont pas en rester là. Ce sera bientôt au tour du réseau des trésoreries et des autres missions non impactées par la mise en place des SIP et SIE, comme le montre la volonté de la Direction de restructurer le Centre des Impôts Fonciers de Toulouse.

Le déficit d'emplois affiché dans notre département, en tenant compte des arrivées, est d'environ deux emplois pour l'ensemble des catégories.

Mais, si on ajoute les départs à la retraite enregistrés à ce jour, **ce sont douze emplois qui resteront vacants au terme de ce mouvement.**

Le département enregistré au départ quatre arrivées pour la catégorie B. Après qu'un collègue ait refusé sa mutation, le département n'a pas eu d'arrivées supplémentaires. **Nous dénonçons cet état de fait.**

En tenant compte des départs à la retraite enregistrés jusqu'au prochain mouvement, **ce sont seize emplois qui resteront vacants pour la catégorie B.**

Par le biais des suppressions d'emplois du Projet de Loi de Finances 2012 (- 13 emplois de catégorie C), **la Direction non seulement résorbe le déficit chronique mais remet en cause les droits et garanties des personnels, notamment en matière de mutation.**

C'est dans ce contexte d'austérité que s'effectue le mouvement de mutation.

Aujourd'hui, l'intolérable a été atteint dans de nombreux postes et services. Un ras le bol généralisé se développe chez les personnels, toujours de plus en plus en souffrance. Le stress et toutes ses conséquences possibles s'installent de manière alarmante. Nous réaffirmons dans cette instance les préconisations de la réglementation relative au document unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels (DUERP), qui fixent notamment la responsabilité des chefs de services en matière de risques psychosociaux, entre autres.

La CGT rappelle que les demandes de mutations infra départementales (demandes maintenues et non satisfaites lors du précédent mouvement), doivent primer les nouvelles demandes et les arrivées hors département.

Dans ce mouvement, **nous réaffirmons notre attachement au strict respect des doctrines d'emplois entre catégories C et B.**

Concernant la carrière et les rémunérations, le NES (Nouvel Espace Statutaire) n'a fait qu'allonger la carrière des personnels de catégorie B. Il n'y a aucune reconnaissance en matière de qualification. **A ce titre, nous réclamons un reclassement sans condition de tous les agents ayant atteint le 7^{ème} échelon de l'ancienne carrière au 11^{ème} échelon du NES.**

D'une manière plus générale, la CGT dénonce le climat délétère à l'encontre des fonctionnaires. Le gouvernement stigmatise cette catégorie de la population. Face à la dégradation des conditions de travail, l'Administration n'a pas trouvé mieux que de culpabiliser les collègues en maladie. **C'est la double peine qui s'instaure: proratisation des jours ARTT et instauration d'un jour de carence.**

Concernant les conditions de préparation de cette CAPL, les experts des organisations syndicales n'ont été destinataires ni de la convocation, ni de l'ordre du jour et des documents préparatoires. Ceci est en parfaite contradiction avec les circulaires qui régissent la période de « tuilage ».

Qui plus est, le projet de mouvement mis en ligne sur l'intranet départemental ne correspond pas à celui communiqué aux organisations syndicales.

Les tableaux des effectifs ne font pas apparaître le détail des services de Direction. Sur quoi se base la Direction pour affecter les personnels ? **La CGT Finances Publiques, comme elle l'a déjà fait en Comité Technique Local et lors de la réunion sur le fonctionnement des CAPL, revendique expressément d'obtenir le détail des emplois implantés et réels par services de Direction dans les deux filières.** Par ailleurs, comme auparavant, nous souhaitons disposer également des informations concernant les quotités de travail, ville de résidence et situation maritale des agents concernés.

Enfin **la CGT demande l'ouverture de négociations locales sur le périmètre des RAN (Résidence d'Affectation Nationale) dans le département.**

Toulouse, le 6 mars 2012